Règlement de zonage VS-R-2012-3 Zone 86788

Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
Division permis, programmes et inspections

Grille des usages et des normes

P-78-86788

1- CLASSES D'USAGES PERMISES	# Dispositions	Code d'usages	---
2- USAGE SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉ	**# Dispositions**		
Cimetière		6242	★
Mausolée		6243	★
3- USAGE SPÉCIFIQUEMENT EXCLU			
4- STRUCTURE DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
Détachée (isolée)			★
5- NORMES DE LOTISSEMENT			
5-1- TERRAIN			
Largeur (mètre)	min.		35
Profondeur (mètre)	min.		60
Superficie (mètre carré)	min.		2100
6- NORMES DE ZONAGE			
6-1 - MARGES DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
Avant (mètre)	min.		15
Latérale 1 (mètre)	min.		6
Latérale 2 (mètre)	min.		6
Latérale sur rue (mètre)	min.		15
Arrière (mètre)	min.		15
Arrière sur rue (mètre)	min.		15
6-2 - DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL			
Hauteur (étage)	min./max.		1/0
Largeur (mètre)	min.		10
Superficie d'implantation au sol (mètre carré)	min.		100
6-3 - RAPPORTS DU BÂTIMENT PRINCIPAL			

7- AUTRES RÈGLEMENTS APPLICABLES

Site du patrimoine:
Zone affectée en partie ou en totalité par un règlement municipal de constitution d'un site du patrimoine. Vérifiez la cartographie.

8- ARTICLES APPLICABLES

9- NORMES SPÉCIFIQUES	# Dispositions
Zone affectée en partie ou en totalité par une zone de contraintes relatives aux glissements de terrain, tel que prescrit au chapitre 14 du règlement de zonage. Vérifiez la cartographie.	
Zone incluse dans le périmètre urbain.	

10- DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

11- NOTES (ARTICLES)

12- AVIS DE MOTION

13- AMENDEMENTS

Numéro de règlement	Numéro de dossier	Entrée en vigueur
VS-RU-2021-131	ARS-1393	2021-10-12